

# La Plagne 1800

## Challenge ski 2012



## Week-end Ski

**Du 28 au 29 Janvier 2012** 2 jours/1 nuit

Organisme : UCPA

**Pour skieurs Confirmés !**

**Prix Unique :**

**105,00 Euros**

**option bobsleigh 20 Euros**



Glisse grand format face  
au Mont Blanc !

Découvrez chaque jour  
une station différente : glacier,  
passages en forêt, pistes à l'infini,  
énormes pentes pour rider...  
Le tout accessible "skis aux pieds".

Altitude : 1 250 m / 3 250 m  
225 km de pistes



### **SITUATION**

10 000 ha dont 132 ha de neige de culture. 2 000 m de dénivelée.

81 remontées mécaniques, dont les tous proches télésièges et téléski (accès en quelques minutes à 2 505 m). Snowpark, half-pipe.

Domaine Paradiski (avec supplément) : l'un des plus grands domaines skiables au monde, 425 km de pistes, liaison La Plagne-Les Arcs grâce au téléphérique Vanoise Express.

### **TRANSPORT**

En car : avec un départ à Lardy et un départ à Rueil.

### **HEBERGEMENT**

- L'hébergement en chambre multiples du Samedi 17h au Dimanche 9h
- Les taies, housses de traversin, draps et couettes (attention, le linge de toilette n'est pas fourni).

### **LES REPAS**

La pension complète : petit déjeuner, déjeuner et dîner (repas variés et équilibrés).

Petits déjeuners en libre service (céréales, pain, beurre, confiture, café, thé, chocolat, jus de fruit... ). Déjeuners et dîners sous forme de buffet à volonté (buffet d'entrées + 2 plats au choix + salade + plateau de fromages + dessert).

### **LE MATÉRIEL**

- Le prêt de matériel : récent et de qualité, disponible directement dans le centre UCPA.

### **ET AUSSI..**

• Dance floor, bar, billard, Baby-foot, jeux de société, TV, chaînes sportives, stretching, raquettes... Espace Wifi. Dans la station / Piscine chauffée et découverte, sauna, squash, cinéma, commerces, piste olympique de luge et bobsleigh ouverte au public (uniquement à certaines périodes).



# Tarifs

**Prix Unique :**  
**105,00 Euros**  
**option bobsleigh 20 Euros**

**Inscription jusqu'au 31/10/11**

Renseignements : Isabelle Masplet Tél : 77 331 et Nora Malki Tél : 79 838

#### **LE PRIX COMPREND**

- L'hébergement en chambres multiples 2 jours/ 1 nuit (du premier jour 17H au dernier jour 9H, une bagagerie est mise à votre disposition le jour d'arrivée et le jour du départ).
- La pension complète du petit déjeuner du premier jour au dîner du dernier jour (la formule pension complète comprend le petit déjeuner, dîner, Apéritif & Repas montagnard le samedi soir)
- Le prêt du matériel pour les activités
- Les forfaits remontés mécaniques
- Activités : ski, snowboard



# MODALITÉS D'INSCRIPTION

---

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Une photocopie de votre feuille d'imposition 2011 sur les revenus 2010.
- Un chèque de la totalité du montant du séjour.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### Déroulement du voyage

Des imprévus techniques, climatiques peuvent nous amener à modifier le déroulement ou le contenu du programme prévu initialement. Si des conditions propres à certains pays l'exigent, le C.E. sera amené à annuler ces destinations.

### Le transport

Les départs ou arrivées anticipés ou retardés ne peuvent donner droit à une quelconque indemnisation. De plus, en cas de changement d'aéroport, à Paris notamment (Orly, Roissy), les frais de navette, taxis, bus, parking..., restent à la charge des participants. **Attention : les compagnies aériennes peuvent changer au dernier moment.**

### Quotas

Si le quota de participants n'est pas atteint, le C.E se réserve le droit d'appliquer une majoration tarifaire ou d'annuler le voyage.

### Informations

Les descriptions des locations et hôtels sont fournies de bonne foi sur les indications de nos correspondants et n'engagent que la responsabilité de ces derniers.

Les informations touristiques, sportives ou de services résultent des indications fournies par les stations, offices de tourisme... Elles ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient engager notre responsabilité dans le cas où l'une d'elles n'existerait plus lors du séjour du client (ex fermeture d'un magasin ou suppression d'une activité sportive intervenant après l'impression de la présente brochure).

### Tarif

**LE C.E. RÉPERCUTERA TOUTE HAUSSE TARIFAIRE JUSTIFIÉE PAR SES FOURNISSEURS (CARBURANT, TAXES, CHANGE).**

### Occupation des chambres

Les prix "adultes" sont établis sur la base d'une chambre double (partagée par deux personnes). Les prix "enfants" s'appliquent s'ils partagent la chambre de 2 adultes. Si 2 enfants occupent une chambre supplémentaire, ils paient le tarif adulte. Si un enfant occupe une chambre supplémentaire, il paie le tarif adulte + Le supplément "single". Le supplément "single" s'applique à toute personne occupant une chambre seule (adulte ou enfant). En ce qui concerne les hôtels, pour les circuits, semaines ou week-ends, les chambres doivent être libérées pour midi, et ne sont souvent disponibles qu'à partir de 15 heures. Ceci dans tous les hôtels du monde !

### Durant le week-end ou le voyage

Chaque famille se doit de respecter le règlement intérieur de l'établissement qui l'accueille.

### Qui peut s'inscrire ?

Les salariés en activité et aux effectifs; le conjoint ou concubin, avec leurs enfants à charge.

# CONDITIONS GÉNÉRALES

## Comment, où et quand vous inscrire ?

Vous trouverez une demande d'inscription au C.E. ou sur le site internet du C.E., à remplir et à déposer jusqu'à la date limite d'inscription.

## Comment serez-vous informé ?

Vous recevrez :

- Un avis de réservation, si votre demande est acceptée sur l'un des choix que vous avez exprimé. Il vous appartient de vérifier le contenu de l'avis, week-end, dates et participants inscrits.
- Un avis d'attente si votre demande n'est pas acceptée.
- La convocation est disponible au C.E. 8 jours avant le départ.

## **CRITÈRES D'AFFECTATION**

Cette sélection est faite par le système informatique du Comité d'Établissement à partir des critères suivants qui donnent des « points week-ends » :

1- Nombre de week-ends ou circuits réalisés lors des 3 dernières années et l'année en cours..

Chaque participation est transformée en points correspondants à X% du coût réel du séjour.

2- Ancienneté Renault (Priorité aux personnes ayant le plus d'ancienneté)

3- Age (du plus âgé au moins âgé)

Le calcul des « points week-ends » est pondéré selon la formule :

$X\% = - \text{Prix coûtant du séjour année}$

$N \text{ en cours} = 10\%$

- Année N-1 = 7%

- Année N-2 = 4%

- Année N-3 = 1%

La priorité étant donnée aux personnes ayant le moins de points.

**Attention : si vous participez à un week-end ou circuit, vous ne pourrez pas bénéficier de chèques vacances pour l'année 2012.**

## Annulation

Formuler votre demande par écrit, e-mail, fax ou courrier (aucune annulation n'est prise par téléphone).

## Quel dédit paierez-vous en cas d'annulation partielle ou totale ?

- Si un participant modifie ou annule son séjour, sans justification valable, le C.E. se verra contraint de répercuter la pénalité imposée par les organismes, plus la participation du C.E.
- Si un participant annule son séjour pour cas de force majeure :
  - maladie grave entraînant une hospitalisation de plus de 4 jours.
  - Accident grave ou décès du salarié, du conjoint ou d'un ascendant, descendant.
  - Changement ou suppression de la période de congés du fait de l'employeur.
  - Annulation des « ayants-droit » du salarié pour une des raisons énumérées ci-dessus.

Toute demande de non-application des frais d'annulation pour les raisons ci-dessus devra parvenir au C.E. sous 48H accompagnée des pièces justificatives.

Son cas sera soumis aux élus qui statueront sur la suite à donner à cette demande. Toutefois, une somme de 50 Euros sera retenue pour des frais administratifs quel que soit le motif de l'annulation ou des modifications.

## Assurance

Chaque salarié et ayant-droit est assuré par le C.E.

Risques couverts : accidents corporels (avec certificat médical joint), matériel, responsabilité civile, défense et recours, assistance rapatriement.

Il est bien entendu que les remboursements ne s'opèrent qu'après intervention de la Sécurité sociale et de tous les organismes de prévoyance dont peut bénéficier l'accidenté. Tout renseignement sera fourni par le service Vacances Tourisme.

## Appréciations

Vos appréciations sur votre séjour sont très importantes pour nous. Le questionnaire de satisfaction qui vous sera remis lors de votre séjour ou voyage nous permet de vérifier la qualité de nos prestations. Votre avis est précieux, merci de nous le faire connaître

## **FORMALITÉS NÉCESSAIRES AU VOYAGE**

Ces démarches relèvent totalement de votre responsabilité.

- Passeport individuel, pour les adultes et les enfants, en cours de validité. **Au même nom que sur la fiche d'inscription.**

Visas particuliers pour les ressortissants de certains Pays...

- Chaque ouvrant-droit et ayant-droit doit s'informer et se mettre en conformité par rapport aux formalités exigées pour le voyage envisagé.

En aucun cas, le CE ne dédommagera un ouvrant-droit ou un ayant-droit qui se trouverait en situation irrégulière au moment du voyage.

**- LE NOM INSCRIT SUR LA FEUILLE D'INSCRIPTION DOIT ÊTRE LE MÊME QUE LE NOM FIGURANT SUR LE PASSEPORT.**

Tout changement sur le billet sera à la charge du salarié.

**- L'OUVRANT-DROIT DEVRA ÊTRE PRÉSENT AUX EFFECTIFS DE RENAULT RUEIL-LARDY AU MOMENT DU DÉPART.**